

**MAIRIE DE VARETZ****COMPTE RENDU DE RÉUNION**

Date : 20/10/2015 à 19 heures

Présents : [cf. feuille d'émargements en date du 20/10/2015]

- Monsieur le maire et Paul AUDARD (adjoint).
- 2 conseillers municipaux sur 4 : Jany GUENNOC-BARRIERE (conseillère municipale déléguée) et Brigitte BERTHY.
- 3 représentants extérieurs sur 5 : Marie-Aimée DESAILLE, Marie PACK et Françoise-Marie BRUN.
- 2 représentés de la commission Solidarité : Maryse LOCHU et Maria SOUSA BORGES.
- une invitée : Christiane ROQUE.

Absents excusés : Sophie DUMAS, Sophie LAPORTE et Francis ROULAND.

Absents : Aurélian COURSIERE (conseiller municipal délégué) .

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du règlement intérieur du C.C.A.S. de Varetz ;**
- 2. Validation des aides d'urgences (au nombre de 2) ;**
- 3. Étude des demandes d'aide ;**
- 4. Repas des aînés du 5 décembre 2015 / colis et repas ;**
- 5. Vœux du C.C.A.S. vis-à-vis de sa coordination avec l'Instance de coordination pour l'Autonomie du canton de Malemort ;**
- 6. Questions diverses.**

- **Préambule**

La séance commence après que M. Nicolas PENNEL ait excusé le léger retard de Mme GUENNOC-BARRIERE Jany, et, ait remercié toutes les membres du CA du C.C.A.S. présentes, les membres de la commission Solidarité ainsi qu'une invitée Madame Christiane Roque.

Il signifie aussi l'absence excusée de trois membres du CA du C.C.A.S. à savoir : Mmes Dumas et Laporte ainsi que celle de Francis Rouland. Il soulève l'absence de Aurélian COURSIERE.

- **Présentation par diaporama du cinquième *point* de l'ordre du jour.**

M. Nicolas PENNEL présente l'ordre du jour et propose à l'assemblée de commencer par le cinquième point du jour. Il présente Mme ROC. Puis, il expose alors l'importance de la mise en place sur les communes de Malemort et Varetz, de la présence de l'Instance de de Coordination pour l'Autonomie du canton de Malemort, dans les locaux de la mairie de Varetz.

- **Présentation par diaporama du *premier point* de l'ordre du jour.**

Mme GUENNOC-BARRIERE Jany reprend la suite de l'ordre du jour et informe l'assemblée, par une lecture rapide des points votés ultérieurement à l'unanimité lors de la dernière rencontre, à savoir les chapitres 1 à 6 jusqu'à l'article 4 concernant les conditions de ressources, dans le cadre de l'admission à l'aide sociale délivrée par le C.C.A.S. de Varetz. Elle poursuit par la lecture du chapitre 6 par les articles suivants :

- article 5 : « Les voies de recours »

- article 6 : « Les différentes aides attribuées » regroupant les aides alimentaires sous forme d'accompagnement personnalisé, l'aide concernant les charges liées au logement, l'aide concernant l'acquisition de photographies d'identité et les autres aides d'accompagnement personnalisé vers le Secours Catholique.

Elles furent présentées chacune sous forme d'objectif et de modalités. L'effectif et le budget annuel ont été retirés afin de pouvoir répondre aux attentes des familles tout en répondant au budget annuel du C.C.A.S.

**Le Chapitre 6 est voté à l'unanimité.**

**Le chapitre 7** relatif à « l'analyse des besoins sociaux » **est voté à l'unanimité.**

**Le chapitre 8** concernant les « modalités de tenue de registres » **est voté à l'unanimité.**

**Le chapitre 9** intitulé « L'aide d'urgence » comprenant les articles 7 (l'aide d'urgence ponctuelle) et 8 (l'aide alimentaire d'urgence ou aide carburant d'urgence) sont présentés par objectif, modalités et montant ; **est voté à l'unanimité.**

Le chapitre 10 « Les aides sociales facultatives faisant l'objet d'une instruction hors commission » présentant trois points :

- pour les enfants qui concernent les aides à la restauration scolaire/ALSH et sorties scolaires (articles 9 et 10) ;

- pour les jeunes boursiers qui concerne l'article 11 ;

- pour les personnes âgées qui concerne uniquement les articles 12 (les colis de Noël), 13 (la gratuité pour le repas de Noël) et 14 (l'aide au transport en taxi).

**Le chapitre 10 est voté à l'unanimité.**

**Les 6 annexes et le dossier unique** du C.M.S.D. de Tujac inclus au règlement intérieur du C.C.A.S. **sont votées à l'unanimité.**

- **Présentation par diaporama du *deuxième point* de l'ordre du jour.**

Mme GUENNOC-BARRIERE Jany enchaîne par le deuxième point de l'ordre du jour. Elle informe les membres que deux demandes d'aides d'urgence ont été attribuées, avant la réunion du C.C.A.S., à deux personnes résidant à Varetz, d'un montant de 100,00 € pour chacune. Elle précise que le caractère d'urgence, compte tenu de la situation de ces deux personnes et présentées à l'assistante sociale en poste à Varetz, ne relevait pas d'une réunion extraordinaire du C.C.A.S. Deux délibérations devront être réalisées.

**Les deux demandes d'aides d'urgence sont votées à l'unanimité.**

- Présentation par diaporama du quatrième *point* de l'ordre du jour.

Mme GUENNOC-BARRIERE Jany continue par le quatrième point de l'ordre du jour, car il n'y a pas de troisième point à présenter au cours de la réunion du C.C.A.S. Le repas des Aînés sera organisé pour le 5 décembre 2015, et, les colis de Noël. Un membre propose de changer la date du repas, car ce dernier est le même jour que le Téléthon. Pour cette année, la réponse est négative mais la proposition sera étudiée l'année prochaine.

Elle propose les différents devis incombant à cette manifestation et demandent à chaque membre de se prononcer afin d'établir une délibération pour chacun d'eux.

Elle précise que l'effectif des convives ne devra s'élever à plus de 150 aînés afin d'apporter un maximum de sécurité et de convivialité. Un courrier de la mairie sera envoyé à chaque invité afin qu'il puisse réserver son repas ou son colis. Mme GUENNOC-BARRIERE Jany et Mr Nicolas PENNEL insistent que si le nombre devait augmenter et être supérieur au nombre imparti, le C.C.A.S. serait dans l'obligation de proposer deux repas au lieu d'un seul, pour les années à venir. C'est la raison pour laquelle, ils proposent d'expérimenter cette année, l'aide d'un traiteur afin d'envisager l'avenir des prochaines années.

Sont retenus :

- le devis de la vaisselle : Loc Vaisselle
- le devis de l'animation : Ambiance toute soirée
- le devis des décors : Atelier floral
- le devis de la prestation du service du repas : l'Eymardmytons
- le devis des colis : Lapeyrie & Fils avec le colis n°2

Il sera demandé à Loc Vaisselle et l'Eymardmytons de refaire leur devis pour un effectif de 170 personnes et non 180.

**Le quatrième point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité.**

N'ayant aucune questions diverses à soumettre, Mme GUENNOC-BARRIERE Jany termine la séance en remerciant l'assemblée et en l'informant que les compte-rendu sont visibles sur le site de la mairie dans la rubrique du C.C.A.S. <http://varetz.com/>

Clôture de séance à 20h30.

Compte-rendu rédigé par Jany GUENNOC-BARRIERE.